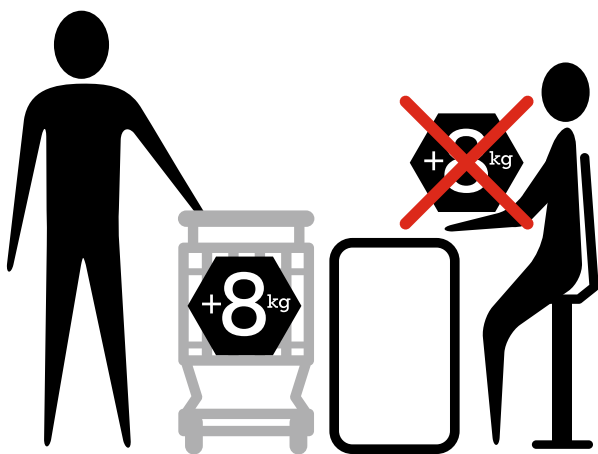


**+8 kg**



**En caisse, les produits de plus de 8 kg restent dans le chariot.**

**Merci de faciliter leur enregistrement.**

+8 kg

## POURQUOI ?

Réduire la manipulation des produits lourds est essentiel pour l'hôte(sse) de caisse et le client.

### Une recommandation de



La recommandation n°440 fixe une limite aux charges pouvant être manipulées par les hôtes(ses) de caisse.

Ainsi, tout produit d'un poids supérieur à 8 kg ne peut plus être soulevé, porté ou manipulé par les hôtes(ses) de caisse.

### Pour le confort de tous

Les entreprises du commerce et de la distribution à prédominance alimentaire ont décidé de déployer des solutions pour améliorer les conditions de manipulation des produits de plus de 8 kg.

## COMMENT ?

### En rayon, repérez les produits de plus de 8 kg :

lessives, packs ou cartons de boissons, produits d'entretien, aliments et litières pour animaux, produits de jardinage / bricolage, filets de pommes de terre...

### En caisse, facilitez leur enregistrement par l'hôte(sse) :

- en laissant les codes-barres apparents et bien visibles ;
- en évitant la superposition des produits laissés dans le chariot ;
- en orientant, si besoin, le code-barres vers l'hôte(sse) ;
- en présentant, quand il existe, le code-barres détachable.

L'application de ces quelques conseils facilitera votre passage en caisse.

**Merci de votre aide.**



Ce document  
a été réalisé par :



FEDERATION DES ENTREPRISES  
DU COMMERCE  
ET DE LA DISTRIBUTION